

Historique et Réflexions

Soumis par Stephane Desbrosses

L'étude des troubles mentaux remonte à l'antiquité, on leur prêtait des conceptions magiques, qui perdurent depuis lors dans certains milieux. L'apparition d'outils et de méthodes scientifiques a cependant remis en cause ces conceptions, amenant à considérer les troubles mentaux comme des maladies et à tenter de les décrire/classifier pour mieux les diagnostiquer et les soigner.

Bref aperçu historique Les premières conceptions de la psychopathologie étaient d'ordre magique et sont toujours présentes : on identifiait des symptômes, décrits de manière parfois peu précise, et l'on y associait une origine souvent externe, comme la présence d'un démon ayant pris le corps comme habitacle. Les traitements n'étaient pas forcément plus réfléchis, mais certaines bonnes idées ont perduré.

Les conceptions se rapportant à la philosophie et la médecine de l'antiquité grecque ont servi de modèle à l'étude des maladies mentales pendant plusieurs siècles. De 460 à 375 avant Jésus-Christ, Hippocrate, l'un des premiers à renier les conceptions magiques de la maladie, proposa l'idée d'une médecine à caractère scientifique. Obscurantisme et Renaissance Le Moyen Age voit quant à lui, en rapport avec la prédominance des religions, un retour aux hypothèses externes comme facteurs explicatifs. Le souci d'observation et de rationalisation, s'aidant de la philosophie, s'efface progressivement, pour réapparaître au 14ème siècle, surtout grâce aux traductions systématiques du grec à l'arabe, puis au latin. La renaissance voit de nombreux philosophes remettre à nouveaux en cause les conceptions religieuses ou mystiques.

Est considéré comme le père fondateur de la psychopathologie clinique, Philippe Pinel (1745-1824). Nommé médecin-chef à l'hôpital Bicêtre de Paris en 1793, très imprégné des idées médico-philosophiques, il est un des premiers à considérer les malades mentaux comme des sujets à part entière, souffrants. Il est également un des premiers à proposer la description d'un grand nombre de maladies mentales au sein d'un traité publié en 1800.

Son élève Jean Esquirol introduira une notion de traitement, notamment moral, de ce qu'on appelait à l'époque, les aliénés. La construction de centaines d'édifices spécialisés dans le traitement des troubles mentaux marque la naissance de la psychiatrie en tant que discipline à part entière, dont la psychopathologie se démarquera à son tour un peu plus tard.

Diagnostic et réflexions autour de la psychopathologie clinique Décrire et classer les troubles mentaux suppose que l'on s'accorde sur la question du diagnostic psychopathologique. La question est complexe car différente de celle de la médecine somatique classique, dans le sens où Il n'existe aucun examen précis permettant de poser avec certitude un diagnostic psychopathologique : celui-ci ne sera posé qu'en regard d'un faisceau d'indices tenant compte par exemple de l'âge, du contexte d'apparition des premiers symptômes et de l'existence d'un événement déclenchant...

Un moyen de décrire l'ensemble des syndromes consiste à observer les symptômes le plus souvent associés, déterminer ceux qui sont exclusifs et ceux qui sont nécessaires, avec une aide de nature statistique. C'est en 1952 qu'apparaît la 1ère classification internationale, reposant sur des descriptions d'associations de symptômes, statistiquement significatives. Les plus utilisées de nos jours sont le DSM-IV et le CIM-10.

Classification Le DSM-IV (Diagnostic and statistical manual of mental disorder) est réalisé par l'Association Américaine de Psychiatrie (l'APA ; le DSM-IV est la 5ème version). Ce manuel a pour ambition de résoudre les difficultés à poser un diagnostic. Il est fondé sur 4 principes :

- 1/ un athéorisme et un souci d'objectivité ;
- 2/ l'utilisation du concept de Trouble mental, et non Maladie
- 3/ un système multiaxial ; des critères polythétiques (symptômes non-obligatoires mais souvent présents) et
- 4/des critères monothétiques (obligatoires pour poser le diagnostic).

Le CIM-10 (ou ICD : classification internationale des maladies), crée par l'OMS ; c'est la 10ème version.